

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE - 2021

L'engagement désigne le fait, pour un investisseur, d'interagir sur des sujets ESG (Environnement, Social et Gouvernance) avec les entreprises qu'il finance, en dette ou en capital, en ayant pour objectif d'influencer dans la durée leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et/ou d'améliorer leurs pratiques de reporting en la matière. Ces exigences sont formulées dans le cadre d'une démarche structurée et suivie sur le long terme¹.

OBJECTIFS

Cette politique a pour vocation de faire état des engagements et des moyens mis en œuvre au sein du groupe MACSF en terme d'investissement responsable.

En tant qu'investisseur institutionnel, le groupe MACSF entend préserver et, dans la mesure du possible, faire fructifier les capitaux qui lui sont confiés pour couvrir ses engagements à moyen et à long terme.

Les équipes de la direction financière intègrent l'analyse ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) en tant que complément de l'analyse financière traditionnelle et comme outil de limitation des risques. En effet, les enjeux extra financiers auxquels sont confrontées les entreprises peuvent impacter leur capacité à produire de la valeur matérielle ou immatérielle et dégrader leur valeur de marché. Aussi, les signaux faibles de dysfonctionnement, captés à cette occasion, peuvent être annonciateurs de risques à fort impact réputationnel ou financier.

Pour répondre au mieux à ces enjeux et pour construire une démarche adaptée, le groupe MACSF participe à plusieurs groupes de travail :

- Groupe de travail ISR de l'Association Française des Investisseurs Institutionnels (AF2i),
- Groupe de travail Finance durable de l'Association des Assureurs Mutualistes (AAM),
- Membre de la Commission développement durable de la FFA.

PÉRIMÈTRE

La démarche d'investissement responsable est déployée sur les actifs cotés et gérés en direct pour l'ensemble du groupe MACSF.

La prise en compte des critères ESG est formalisée auprès des instances de gouvernance de l'entreprise depuis avril 2019 et la démarche d'investissement responsable est continuellement améliorée.

CRITÈRES RETENUS ET MISE EN ŒUVRE

Notre approche d'investissement responsable repose sur trois piliers :

- Intégration ESG,
- Exclusion,
- Accompagnement des émetteurs.

¹ D'après la définition de l'engagement donnée par les Principes pour l'Investissement Responsable, Novethic et le Forum pour l'Investissement Responsable.

Intégration ESG



Les Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été adoptés en 2015 par l'ensemble des États membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans le cadre du programme de développement durable à l'horizon 2030. Nos investissements responsables sont présentés à travers leur contribution à l'atteinte de ces objectifs qui nous donne ainsi une grille de lecture simplifiée et standardisée.

Pour l'année 2021, nous nous engageons à détenir 8 % d'investissements responsables au sein de la poche obligatoire dont au moins 80% en obligations vertes. Les investissements responsables contribuent positivement à la réalisation d'au moins un des ODD et peuvent prendre les formes suivantes :



• **Les obligations vertes :**

Obligations qui permettent à l'émetteur de financer un projet ou une activité à bénéfice environnemental. Dans ce cas, les sommes recueillies sont directement affectées à des initiatives permettant de développer, par exemple, des solutions d'énergie renouvelable ou d'améliorer l'efficacité énergétique de dispositifs existants,



• **Les obligations sociales :**

Obligations qui permettent de financer des investissements qui visent directement à résoudre ou à atténuer un problème social spécifique ou à rechercher des résultats sociaux positifs,



• **Les obligations liées au Développement Durable :**

Obligations dont les caractéristiques financières et/ou structurelles peuvent varier selon que des objectifs de performance de durabilité prédéfinis sont atteints ou non par l'émetteur,



• **Les obligations durables :**

Obligations dont le produit net de l'émission est exclusivement utilisé pour des opérations de financement ou de refinancement de projets à la fois environnementaux et sociaux.

Le groupe MACSF s'engage à investir la totalité de sa trésorerie sur des fonds labellisés ISR. Au regard du nouveau règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure), l'ensemble des fonds devra appartenir à la catégorie Article 8 ou Article 9.

Article 6	Le produit n'a pas d'objectif de durabilité
Article 8	Le produit intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales
Article 9	Le produit a un objectif d'investissement durable

Exclusion

Dans le cadre du respect de ses valeurs mutualistes, le groupe MACSF a décidé d'agir en excluant certaines entreprises de ses nouveaux investissements. Les critères d'exclusion appliqués sur 2021 sont les suivants :

- Entreprises issues du secteur du tabac,
- Entreprises impliquées dans la chaîne de valeur du charbon et dépassant au moins un des seuils suivants :
 - Entreprises qui développent des nouveaux projets charbon,
 - Entreprises dont la production annuelle de charbon dépasse 10 mégatonnes,
 - Entreprises dont la capacité installée des centrales au charbon dépasse 5 gigawatts,
 - Entreprises dont la part du charbon dans le chiffre d'affaires est supérieure à 20 %,
 - Entreprises dont le mix énergétique des activités de production d'électricité est supérieur à 20 %,
- Entreprises portant des atteintes graves et répétées aux Principes du Pacte Mondial.



Les principes du Pacte Mondial proposent un cadre d'engagement simple, universel et volontaire, qui s'articule autour de 10 principes relatifs au respect des Droits Humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.



Nous soutenons les entreprises ayant rejoint l'initiative *Science Based Targets*. Cette initiative regroupe des partenaires issus des mondes public (programme *Global Compact des Nations Unies*) et privé (*WWF*, *World Resources Institute*, *CDP* anciennement *Carbon Disclosure Project*). L'objectif est d'identifier les entreprises engagées à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre pour s'aligner sur une trajectoire **2 degrés** (Accord de Paris).

Accompagnement des émetteurs

Le groupe MACSF met en place un dialogue avec les entreprises dont il est actionnaire ou créancier obligataire et qui sont les plus exposées au risque physique et de transition. Dialoguer avec les émetteurs a pour but de partager la démarche d'investissement responsable du groupe en incitant ces entreprises à mettre en œuvre des décisions en matière de prise en compte des critères ESG. Pour ces entreprises, la politique de vote du groupe repose sur l'expertise développée par un prestataire externe spécialisé (*Institutional Shareholder Services*).

Pour les sociétés dont le groupe détient plus de 1% du capital, les gérants se laissent la possibilité de suivre ou non les recommandations du prestataire mais s'engagent à rester dans une logique de défense de droits des actionnaires et d'intérêt de l'entreprise à long terme.

TRANSPARENCE

Le groupe MACSF rend compte à ses parties prenantes de sa démarche d'investissement responsable et de l'intégration des critères extra-financiers.

Communication vers les administrateurs

Lors de chaque Conseil d'Administration, une partie est dédiée au portefeuille d'investissements responsables et à son actualité. Trimestriellement, le Comité d'Orientation Financière fait notamment état des controverses liées aux investissements du groupe. Il réalise un suivi des risques financiers et extra-financiers, examine les nouveaux types d'investissements réalisés (ex. : obligations vertes) et livre une analyse du marché des investissements responsables.

Le rapport d'investissement responsable (en réponse à l'article 173 de la loi de Transition énergétique pour la croissance verte) est également présenté aux différentes instances du groupe. Il fait état, une fois par an, d'analyses extra-financières du portefeuille du groupe MACSF.

Communication vers les sociétaires

Le rapport d'investissement responsable, qui fait état chaque année de cette politique, est disponible sur notre site internet.